

Rapport du Président du jury des épreuves du concours d'accès, en 2024, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'INSP

En 2024, les épreuves du concours d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'INSP se sont déroulées sans difficulté dans les différents centres d'examen pour les épreuves d'admissibilité qui ont eu lieu le 12 mars 2024. Les épreuves d'admission se sont déroulées à Paris du 15 mai au 7 juin 2024. Par rapport aux années précédentes, les dates ont été un peu avancées pour tenir compte de l'évolution du calendrier du cycle ; celui-ci étant avancé au 1^{er} septembre.

La composition du jury a été réduite conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 mars 2023 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'Institut national du service public et les modalités d'organisation des concours d'accès aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours. Ce jury est désormais composé de cinq membres au lieu de sept les années précédentes.

Par arrêté du 8 janvier 2024, le nombre de places offertes au cycle préparatoire au concours interne a été fixé à 85. Le jury d'admissibilité et d'admission s'est réuni dans les locaux parisiens de l'INSP, où se sont également tenues les épreuves orales. Il a retenu 85 candidats et les résultats ont été publiés le 10 juin 2024, sans établissement d'une liste complémentaire.

Le jury désigné par un arrêté du Premier ministre en date du 8 mars 2024 était composé de la manière suivante :

- **M. Philippe DEBROSSE**, administrateur de l'Etat, président ;
- **M. Aurélien ADAM**, administrateur de l'Etat de deuxième grade ;
- **Mme Inès FAUCONNIER**, administratrice de l'Assemblée nationale ;
- **Mme Natacha HILAIRE**, administratrice de la Ville de Paris, hors classe ;
- **M. Pascal SIMON-DOUTRELUINGNE**, professeur agrégé d'économie et gestion, classe exceptionnelle.

Le jury a effectué le choix des sujets des épreuves d'admissibilité le 23 janvier 2024 et fixé la liste des candidats admissibles le 25 avril 2024 après correction des copies par les différents groupes de correcteurs. Pour ces réunions les cinq membres du jury étaient présents.

Pour l'épreuve orale, et pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, l'un des membres du jury a dû se déporter pour l'intégralité des oraux. Après une douzaine de journées d'épreuves orales un deuxième membre du jury a été empêché pour raisons médicales. La fixation de la liste d'admission a donc été établie par Mmes Fauconnier et Hilaire ainsi que M. Debrosse, président, qui ont participé à l'ensemble des interrogations des candidats. Les résultats d'admission ont été publiés le 10 juin 2024.

Le jury, dans son ensemble, tient tout particulièrement à remercier Mme Michèle Bornert et Mme Claire Desloovere pour les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulé le concours. Leur grande compétence, leur vigilance bienveillante, leur disponibilité et leur réactivité ont permis un déroulement fluide des épreuves autorisant le jury à se concentrer uniquement sur sa tâche d'identification des candidats les plus susceptibles de tirer profit d'une année de préparation au concours interne.

Les personnels chargés d'assurer la logistique, qu'il s'agisse de surveiller les épreuves écrites ou de s'assurer du bon déroulement des épreuves orales, doivent être également chaleureusement remerciés. Ils se sont montrés d'une très grande efficacité dans l'accomplissement de leur tâche en étant attentifs au parfait déroulement des épreuves ainsi qu'au bien-être des candidats et des membres du jury.

I – Statistiques d’ensemble et principales évolutions

En 2024, 361 candidats se sont inscrits au concours d’accès au cycle préparatoire au concours interne de l’INSP, soit un nombre inférieur de 8 % à celui de l’année précédente (393).

Sur 361 inscrits, 304 candidats ont composé lors l’épreuve de note de synthèse et 300 candidats se sont présentés l’après-midi à l’épreuve de rédaction d’un exposé sur question d’actualité (319 en 2021).

La diminution du nombre de candidats a légèrement réduit la sélectivité des épreuves écrites par rapport à 2023. Le jury a déclaré 145 candidats admissibles comme l’année précédente, soit un taux de 47,7 % des candidats présents à la deuxième épreuve. En comparaison ce taux était de 54,34 % en 2022 et de 45,5 % en 2023.

1. Les résultats d’ensemble

	Total des candidats	dont femmes		dont hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
Admis à concourir	361	150	41,6	211	58,4
Candidats présents à l’épreuve d’admissibilité « note de synthèse »	304	125	41,1	179	58,9
Candidats présents à l’épreuve d’admissibilité « question d’actualité »	300	123	41	177	59
Admissibles	143	59	41,3	84	58,7
Admis	85	33	38,8	52	61,2

Le nombre de places offertes en 2024 s’est élevé à 85. Le jury a retenu 85 candidats dont l’âge s’échelonne de 28 à 54 ans.

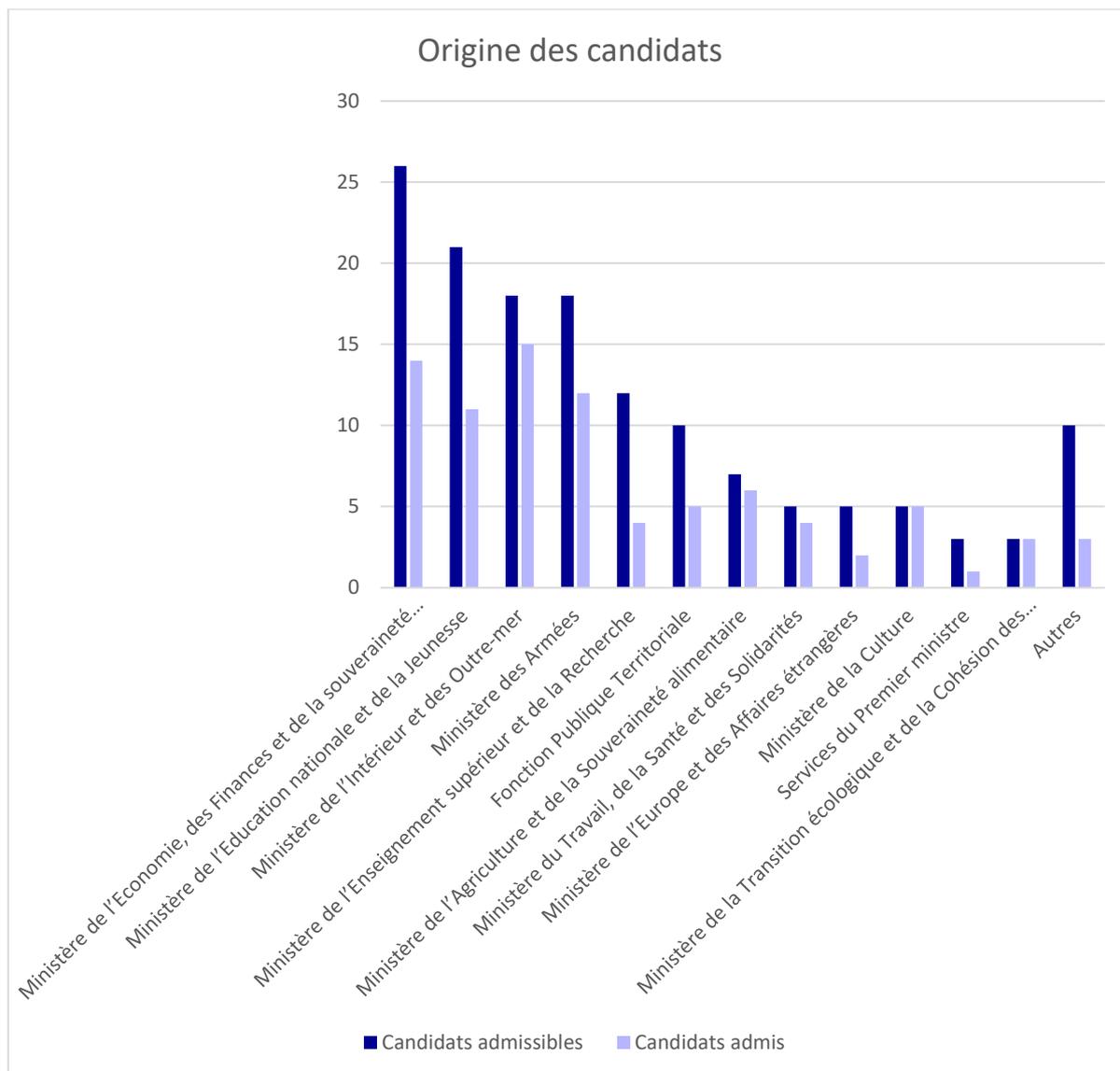
La moyenne générale du dernier admis est de 11,14 sur 20.

2. Féminisation

Nombre de femmes	2020	2021	2022	2023	2024
Inscrites (en %)	143 (45,8)	146 (49,6)	164 (46,3)	175 (44,53)	150 (41,6)
Présentes à l'écrit (en %)	110 (44,9)	112 (49,6)	130 (47,8)	140 (43,61)	125 (41,1)
Admissibles (en %)	54 (40,0)	79 (54,9)	71 (49,3)	69 (47,59)	59 (41,3)
Reçues (en %)	25 (29,4)	39 (48,7)	38 (45,3)	39 (45,88)	33 (38,8)

La part des femmes inscrites au concours tend à se stabiliser à un peu moins de la moitié des candidats. La part des femmes admises a été légèrement inférieure cette année à celle des années précédentes.

3. L'origine administrative des candidats présents à l'écrit et des candidats admis



Les candidats sont très majoritairement issus de la fonction publique d'État et 4 ministères fournissent 60% des admis. On constate que quelques candidats, par ailleurs souvent de bon niveau, proviennent de corps équivalents à celui d'administrateurs de l'État qui choisissent de s'inscrire à la préparation puis au concours de l'INSP car les mobilités entre corps leur paraissent inaccessibles. Si la préparation puis la formation à l'INSP sont utiles pour tous les candidats, cette situation, qui montre les limites du discours sur la mobilité au sein de la fonction publique, devrait être examinée par la Fonction publique.

Le jury a généralement tenu compte dans sa notation des fonctions d'encadrement que les personnes ont pu exercer. Les candidats ayant une expérience dans les services déconcentrés ont souvent pu acquérir une solide expérience du management d'équipes ce qui est plus rare pour des attachés en administration centrale qui sont plus souvent sur des postes de chargés de mission ou de rédacteur sans fonction d'encadrement. Quelques candidats admissibles étaient de catégorie B. Certains d'entre

eux ont pu montrer qu'ils avaient une formation de base solide, avaient occupé des postes avec des responsabilités manifestes et possédaient un sérieux potentiel de progression professionnel, points que le jury a reconnus dans sa notation de l'épreuve orale. D'autres candidats du même niveau hiérarchique devraient a contrario d'abord envisager de passer des concours de niveau attaché.

Part des agents contractuels dans les candidats présents à l'écrit et au sein de la population des admis

Le nombre de contractuels admissibles et admis est inférieur en 2024 à celui de 2023. Parmi les contractuels admis certains ont déjà une assez longue expérience et occupent des fonctions avec des responsabilités importantes y compris managériales. Les contractuels qui occupent, parfois depuis peu, des fonctions de chargé de mission ont eu plus de mal à convaincre le jury, à la fois de l'importance des fonctions qu'ils assument ainsi que de leur capacité managériale. Le jury a généralement demandé pourquoi ces candidats ne passaient pas d'autres concours, notamment celui des IRA. S'il est légitime que des candidats souhaitent accéder à des postes à hautes responsabilités, le jury a parfois eu la désagréable impression que ces personnes estimaient que le concours des IRA « n'était pas assez bien pour eux », sans pour autant réussir à convaincre le jury qu'ils avaient l'expérience et le potentiel pour occuper de hautes responsabilités. On peut regretter que la hiérarchie de proximité de ces contractuels ou les services des ressources humaines des ministères qui les emploient, ne les incitent pas davantage soit à passer des concours de niveau attaché, soit s'ils estiment qu'ils ont un véritable potentiel, ne les inscrivent pas dans un parcours de carrière qui les prépare mieux à accéder à de plus hautes responsabilités.

	Total des candidats	dont contractuels		dont titulaires	
		Nombre	%	Nombre	%
Admissibles	143	29	20,3	114	79,7
Admis	85	12	14,1	73	85,9

II – Les épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le 12 mars 2024 dans dix centres d'examen (Paris, Bordeaux, Dijon, Fort-de-France, Grenoble, Marseille, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Strasbourg, Toulouse).

1. Les sujets

Le sujet de la note de synthèse était « **Ruralités et action publique** ».

Les notes de cette épreuve se sont échelonnées entre 4 et 18 sur 20. La moyenne était de 10,66 et la médiane de 10,5 ; un peu en-deçà de celles de 2023.

La deuxième épreuve consistait en la rédaction d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international. Les sujets d'actualité, au choix du candidat, étaient formulés ainsi :

- 1 – **Actualité d'ordre politique** Le conflit en démocratie.
- 2 – **Actualité d'ordre économique** Quelles politiques face à l'inflation ?
- 3 – **Actualité d'ordre social** L'école inclusive, l'affaire de tous.
- 4 – **Actualité d'ordre international** L'Afrique, nouvelles puissances ?

Les choix des candidats à l'écrit (2^{ème} épreuve)

300 candidats étaient présents pour cette épreuve.

	Politique	Economique	Social	International
Total des copies rendues	125	52	58	65
%	41,67	17,33	19,33	21,67

Les notes se sont échelonnées entre 4 et 17,5 sur 20 avec une moyenne à 10,89 et une médiane à 11.

La barre d'admissibilité pour les écrits a été fixée à 11 de moyenne (coefficient 2), ce qui correspondait à 145 candidats.

	Epreuves d'admissibilité		Epreuve d'admission
	Note de synthèse	Question d'actualité	
Barre de l'épreuve	44 points		78 points
Note minimale (sans le 0)*	4/20	4/20	5/20
Note maximale	18/20	17,5/20	17/20
Moyenne (sans le 0)	10,66/20	10,89/20	10,3/20
Médiane	10,5/20	11/20	10/20

* La note de 0 a été attribuée aux copies blanches et aux candidats désistés à l'épreuve d'admission.

Les écarts de notes entre sujets varient d'une année à l'autre, ce qui ne permet pas d'affirmer qu'un sujet est plus facile qu'un autre. Les plus mauvaises notes reflètent souvent le choix d'un sujet pris par défaut, parfois une copie inachevée. Comme pour l'épreuve de note de synthèse, la correction des copies est toujours faite par un binôme, et les écarts de notes entre correcteurs, alors qu'ils corrigent sans connaître les notes proposées par leur co-correcteur sont généralement minimales. Dans les cas où des divergences importantes existaient, un échange et une relecture entre les deux membres du jury ont toujours permis de converger dans l'appréciation de la copie. Les propositions de notes qu'ils ont faites n'ont pas nécessité un arbitrage du Président du jury.

2. Observations

2.1 – Note de synthèse

Cette épreuve consistait en la rédaction d'une note de synthèse sur le thème « Ruralités et action publique ».

Le choix du thème et des textes qui composaient le matériau de cette épreuve visait à tester la capacité du candidat à appréhender différents aspects de l'action publique en zone rurale.

Le dossier remis aux candidats était structuré autour de dix-huit documents ; les candidats devaient s'appuyer sur ces textes - et uniquement sur eux - pour réaliser leur note de synthèse.

Sur le plan formel, la plupart des copies ont proposé un plan structuré, avec des titres apparents, ce qui facilite la compréhension de la copie et sa problématisation.

Les notes les plus pertinentes et les plus convaincantes sont celles qui, dans un document de 4 à 6 pages, ont proposé une brève introduction contenant des définitions relatives aux thèmes de la note de synthèse et qui ont structuré de façon cohérente les éléments contenus dans tous les documents du dossier documentaire. Ce sont celles qui ont bien identifié les points de convergence et de divergence entre les différents documents, ont su mettre en perspective les informations et les nuances que les différents documents apportaient au traitement du sujet et dégager les pistes prospectives proposées dans les différents textes. Elles ont été rédigées de façon claire, lisible, synthétique, sans donner lieu à des paraphrases, des idées qui montrent que leur rédacteur a bien identifié les enjeux et la problématique centrale du sujet traité et dispose d'un bon niveau de maîtrise de l'expression écrite. Les meilleures copies ont généralement proposé une accroche en introduction permettant d'apporter une dialectique au sein de parties clairement articulées et explicitées, sans redondance.

A l'inverse, les correcteurs ont pu lire des copies :

- qui ne définissaient pas les notions, notamment celle de « ruralités » ;
- qui ne présentaient pas de véritable problématique et de plan apparent, ce qui conduit le plus souvent à une description de notions ou d'idées contenues dans le dossier, mais sans fil conducteur logique ;
- dans lesquelles la mise en perspective des documents s'est avérée difficile pour les candidats ;
- qui n'ont fait qu'une synthèse partielle sans tirer profit de tous les documents, appauvrissant ainsi la problématique traitée ou la centrant sur des convictions personnelles ;
- dans lesquelles certaines phrases des documents étaient reprises de façon quasi intégrale (sans que les candidats mettent les guillemets) ou simplement paraphrasées ;
- qui n'ont pas été achevées, alors qu'il s'agit de faire une note de synthèse dans un temps limité ;

- qui comptaient de nombreuses ratures, une écriture difficile à déchiffrer et, surtout, des fautes d'orthographe ou de grammaire, des fautes de syntaxe et/ou utilisant des expressions familières proscrites dans un devoir écrit pour un concours de ce niveau, ce qui aurait pu être évité par une relecture attentive des copies.

Le dossier remis aux candidats contient l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation d'une note de qualité. L'exercice nécessite des qualités d'analyse et de synthèse, la capacité à s'appropriier un dossier sans le paraphraser, à en saisir les enjeux et à structurer un écrit autour d'un plan indiquant que le candidat en a compris la logique démonstrative ainsi que la richesse et la diversité des contenus proposés. Au final, la note doit être suffisamment claire pour être comprise par un lecteur qui n'aurait pas eu connaissance du dossier.

Il s'agit donc là d'un exercice ne faisant pas appel à des connaissances spécifiques et qui devrait être à la portée de la plupart des candidats, quelle que soit leur formation initiale et leur expérience, pour peu qu'ils s'y soient préparés. On ne peut donc que rappeler l'importance pour les candidats de se renseigner sur ce qui est attendu dans un tel exercice de s'entraîner suffisamment à l'avance pour aborder cette épreuve avec aisance quel qu'en soit le thème, notamment en s'inspirant des sujets et meilleures copies en ligne sur insp.gouv.fr. Quoi qu'il arrive, cet entraînement ne sera jamais vain dans la mesure où les compétences ainsi acquises seront utiles dans la plupart des activités professionnelles qui sont ou seront les leurs.

Sur la forme, certaines copies ont été rédigées comme si cette note de synthèse était une note rédigée pour le ministre ou son cabinet. L'adoption de cette posture, bien que non explicitement évoquée par la consigne, n'a pas eu d'incidence sur l'appréciation du jury.

2.2 - Rédaction sur une question d'actualité

Comme l'indique le tableau supra, le sujet d'ordre "politique" a été largement privilégié (41,6 %), alors que le sujet économique est celui qui a le moins retenu l'attention des candidats (17 %).

Les copies les plus pertinentes ont été celles qui proposaient en introduction un travail succinct de définition des termes du sujet. Il ne s'agissait pas de rédiger des introductions trop longues mais de préciser simplement le sens donné au sujet afin de pouvoir ensuite le problématiser. Cela permettait, dans la plupart des cas, de poser la problématique de façon claire, d'établir un plan structuré, clair et cohérent et de traiter de façon exhaustive le thème retenu.

Ceux qui n'avaient pas procédé ainsi et pour lesquels l'introduction s'est limitée à des généralités, proposaient trop souvent des problématiques étroites, des plans peu articulés et peu cohérents avec la problématique énoncée. L'absence de raisonnement logique apparent pouvait, dans certains cas, donner l'impression d'un inventaire à la Prévert, rendant difficile la lecture et la compréhension de la copie, ce qui a été sanctionné par les correcteurs.

Les correcteurs ont noté que de nombreuses copies présentaient des fautes d'orthographe et de syntaxe, des abréviations, des ratures, une écriture parfois peu lisible, ce qui paraît peu compatible

avec l'exigence d'un concours de ce niveau. Certaines copies faisaient aussi ostensiblement état de la position personnelle du rédacteur. Sans que cela soit dirimant, une telle orientation ne peut toutefois se substituer à la présentation d'un raisonnement dialectique.

Les questions posées sont assez larges pour permettre aux candidats d'aborder librement le thème qu'ils ont choisi. Il n'y a pas un corrigé type pour chaque sujet, mais le jury attend tout de même un socle de connaissances techniques sur le thème choisi par le candidat.

Sujet d'ordre politique : Le conflit en démocratie

Ce sujet a été majoritairement retenu par les candidats. C'est donc logiquement qu'on y trouve les résultats les plus hétérogènes avec les meilleures et les moins bonnes prestations.

Certains candidats ont fait preuve de très bonnes connaissances en science politique et en philosophie. Les bonnes copies ont montré les capacités de problématisation et d'analyse des candidats et ont su également bien problématiser le sujet et analyser la complexité de la notion de conflit. Les moins bonnes copies ont parfois limité le sujet à celui de « la violence en démocratie ». Les bonnes copies n'ont pas limité la réflexion à la seule sphère du jeu politique mais l'ont étendu à d'autres sphères, notamment sociales ou syndicales. La question de la guerre en Ukraine, avec un conflit entre « démocraties », ou sur l'attitude à tenir par les démocraties non directement impliquées dans cette guerre pouvait aussi être évoquée.

Sujet d'ordre économique : Quelles politiques face à l'inflation ?

Ce sujet a été peu retenu par les candidats.

Le sujet plus classique d'économie présentait l'écueil d'un développement purement théorique sur la politique monétaire et budgétaire dans lequel certains rédacteurs se sont engouffrés. Les meilleures copies ont su faire le lien avec l'actualité avec parfois une prise de risque intéressante concernant le défi que représente la crise climatique.

Sujet d'ordre social : L'École inclusive, l'affaire de tous.

Même s'il n'y a pas de corrigé type, de nombreux candidats sont passés à côté du sujet, n'évoquant pas la question du handicap au cœur de l'école inclusive et se concentrant exclusivement sur la mixité sociale et scolaire. Dans un contexte où l'actualité des Jeux paralympiques éclaire particulièrement le sujet du handicap et après l'organisation d'une grande conférence nationale en 2023, les copies qui faisaient une impasse sur la problématique du handicap ont été sanctionnées.

Sujet d'ordre international : L'Afrique, nouvelles puissances ?

Le sujet permettait plusieurs angles d'attaque, notamment avec une approche centrée sur l'émergence de certains pays africains (ou de certains groupes de pays) ou en privilégiant une focale soit mondiale, soit en restant dans un périmètre régional. Certaines copies ont montré une très bonne connaissance de ce continent et de ses enjeux par les candidats.

2.3 - Remarques générales

Cette épreuve permet aux candidats de choisir parmi quatre sujets, ce qui devrait leur donner une relative aisance dans le traitement de celui qu'ils retiennent.

Il est en effet nécessaire, dans cet exercice, contrairement à l'exercice de synthèse, de mobiliser des connaissances et de prendre des positions personnelles argumentées, ce que les correcteurs ont pu observer dans les meilleures copies. Celles-ci s'appuient sur des connaissances académiques solides, mais savent aussi aborder les sujets d'une façon personnelle, laissant la place à une vision plus large et moins conventionnelle, et mettant en valeur des capacités de recul, d'esprit critique et de jugement.

Dans les meilleures copies, cette qualité de réflexion est adossée à un travail succinct mais précis de définition des termes du sujet et d'identification de la problématique. Elle s'appuie sur un plan structuré, clair et cohérent, permettant au lecteur de discerner facilement la logique de raisonnement adoptée et bénéficie d'une bonne qualité de rédaction.

Il convient, dans cet exercice, de ne pas se lancer sur un sujet en apparence facile, sans s'interroger sur la définition du sujet et sur les problématiques qu'il sous-tend. Choisir un thème, parce qu'il semble être familier et dans l'air du temps peut se révéler dangereux et ne peut suffire pour obtenir une note satisfaisante dans un concours où le niveau d'exigence est élevé.

Il faut aussi insister ici sur l'importance de la maîtrise de la langue, de la présentation, de l'orthographe et de la grammaire. À ce niveau de concours, et tout particulièrement dans cet exercice, le jury attend des copies lisibles, un style correct, une orthographe et une grammaire maîtrisées, des ratures en nombre limité...

En résumé, si le fond est essentiel, la forme n'est pas à négliger : il faut soigner la rédaction, se relire, porter un soin particulier au vocabulaire utilisé (éviter les expressions familières...), limiter les fautes d'orthographe et de grammaire qui ne sont pas admissibles à ce niveau et qui finissent par irriter les correcteurs. Enfin, les candidats doivent faire l'effort d'écrire lisiblement, les correcteurs n'étant pas formés au déchiffrement de hiéroglyphes. A l'heure où l'on écrit de moins en moins à la main, il y a un véritable effort de réadaptation à l'écriture manuscrite qui doit être fait par les candidats, tant pour gagner du temps dans la rédaction des copies, que pour que celles-ci soient lisibles par les correcteurs. Confronté à un gribouillis, le doute sur le texte ne profitera pas à son auteur et le correcteur ne cherchera pas à imaginer ce que le candidat a voulu écrire.

3. Les épreuves orales

L'épreuve orale s'est déroulée dans les locaux parisiens de l'INSP du 15 mai au 7 juin 2024. Compte tenu des désistements, 138 candidats ont été entendus par le président et les membres du jury. L'un des membres du jury a été contraint de se déplacer pour l'ensemble des oraux. Par ailleurs, un autre membre du jury n'a pu participer aux oraux la dernière semaine pour raison médicale.

Les candidats ont été accueillis par un mot du président présentant rapidement le déroulement de l'entretien et lui laissant ainsi le temps de s'installer et de mobiliser son attention pleinement sur le futur échange.

L'entretien durait 30 minutes réparties en trois temps :

- pendant les cinq premières minutes, le candidat était prié de se présenter en s'appuyant sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;
- durant les dix à quinze minutes suivantes, deux des membres du jury, se fondant sur le contenu du RAEP et de la présentation du candidat, l'interrogeaient pour aller plus dans le détail de son parcours et approfondir la réalité de ses motivations ;
- les dix dernières minutes, un autre membre du jury se chargeait d'interroger le candidat sur des sujets divers.

Les trois membres du jury d'admission qui ont participé à l'ensemble des interrogations des candidats ont retenu finalement 85 lauréats. Ils n'ont pas souhaité établir de liste complémentaire. La moyenne du dernier admis a été de 11,14 sur 20, légèrement inférieure à la moyenne d'admission de l'année 2023.

3.1 - Le dossier RAEP

L'oral du concours s'appuie sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le candidat se présente pendant 5 minutes. Au début de l'entretien, le jury l'interroge, en partant du contenu du dossier, dont il a pris connaissance préalablement, et de la présentation qu'il vient d'entendre.

Les candidats sont en général à l'aise dans cette première partie de l'entretien puisqu'elle leur permet d'exposer leurs motivations et leurs perspectives d'évolution. Ils ont eu l'occasion de préparer cet exercice, à la fois en rédigeant le dossier, mais aussi en réfléchissant au contenu de leur intervention. Une épreuve d'entretien peut être stressante pour certains candidats, qui généralement savent qu'ils sont peu à l'aise dans ce type d'oral. Dans ce cas, il est préférable de choisir une présentation simple de son parcours plutôt que de vouloir à tout prix réciter une présentation un peu artificielle que le stress vient perturber.

Dans la plupart des cas, l'exercice a été bien mené sur le plan formel. Peu ont dépassé le temps qui leur était imparti, et quand c'était le cas, le président est intervenu en rappelant la nécessité de conclure rapidement l'exposé. Pour autant, certains candidats pêchent par un excès de sophistication de leur présentation, et oublient parfois de retracer les principaux postes qu'ils ont occupés, ce qui oblige le

jury à faire préciser le parcours professionnel des agents. Dans des cas, certes peu nombreux, ni le dossier RAEP, ni la présentation du candidat n'indiquent clairement les postes occupés, leur localisation ou l'étendue des responsabilités occupées, notamment au plan managérial. Si le dossier ou la présentation ne doivent pas être une simple énumération des postes occupés, il est toutefois indispensable de préciser a minima les postes occupés et la structure dans laquelle ils se trouvent.

Si la plupart des candidats ont rempli leur dossier avec le plus grand sérieux et se sont préparés à faire un exposé dans le temps imparti, on ne peut pas cependant en conclure que l'exercice est toujours bien maîtrisé.

Le document, en effet, ne peut se limiter à être un simple curriculum vitae, mais doit être compris comme un document réfléchi et construit qui, sur la base de l'histoire personnelle et de l'expérience des candidats, va permettre au jury d'apprécier la qualité de leur parcours et des enseignements qu'ils ont su en tirer. Celui-ci va tenter de comprendre quels sont leurs "moteurs", essayer d'avoir une idée de leur capacité de travail, d'engagement et de leur comportement face à une éventuelle difficulté. Il va évaluer leur curiosité, leur ouverture d'esprit, leur intelligence des situations, leurs motivations...

Il s'agit donc d'un travail difficile et exigeant qui oblige les candidats à prendre du recul, à réfléchir non seulement à la logique de leur histoire et de leur fonctionnement personnel, mais aussi à la façon dont ils souhaitent que tout cela soit perçu par le jury.

Il faut noter que les meilleurs candidats ne se sont pas limités à répéter à l'oral le contenu de leur dossier écrit, structurant leur intervention selon quelques lignes directrices soulignant l'importance qu'ils attachent à tel ou tel aspect de leur parcours ou de leur projet, ou selon le "fil rouge" qui oriente l'ensemble de leurs choix professionnels (par exemple, la volonté de fédérer, de mobiliser, de faire ensemble...). Ils ont su, avec finesse, traiter les deux exercices de façon singulière et porter ainsi des messages spécifiques et complémentaires. Cette façon de procéder, riche d'enseignements, a été évaluée positivement par le jury.

Ce dossier est structuré en quatre thématiques distinctes mais complémentaires : la formation et les diplômes obtenus, le parcours professionnel dans les fonctions actuelles et les fonctions antérieures, les activités extra-professionnelles et le projet professionnel.

Le modèle du RAEP précise que le dossier ne doit pas excéder huit pages, ce qui a le plus souvent été respecté, mais quelques candidats n'ont pas jugé bon de respecter cette consigne. Même si le RAEP n'est pas évalué, un dépassement de cette longueur peut révéler pour le candidat des difficultés à faire preuve de concision et ne sait pas se concentrer sur les éléments les plus importants de sa présentation.

Les formations et les diplômes obtenus

Cette première partie du RAEP est une première indication de la logique qui a guidé le candidat dans ses choix d'orientation et dans son évolution. Beaucoup de candidats ont des parcours de formation cohérents indiquant une volonté constante de progression et d'ouverture ainsi qu'un intérêt soutenu pour un champ professionnel donné. D'autres, à l'inverse, ont des chemins plus diversifiés, indiquant des hésitations et des changements d'orientation. Certains ont suivi de nombreuses formations et ont obtenu des diplômes variés ; d'autres ont initié rapidement un parcours professionnel à l'issue d'une première formation.

Le jury n'attend pas un parcours de formation « idéal ». Il n'existe pas de bonne ou de mauvaise trajectoire et la présentation orale doit être l'occasion, pour le candidat, d'apporter au jury un éclairage sur ces évolutions et la façon dont elles ont été gérées. Il peut arriver que certains candidats ne poursuivent pas certaines phases de leurs études, par exemple une thèse qui ne sera pas soutenue. Là aussi, l'essentiel est que le candidat puisse expliquer ses motivations.

S'agissant de candidats ayant déjà une première expérience professionnelle, il est également utile de préciser les principales formations continues suivies, sans retracer une litanie de micro formations d'une ou deux journées.

Le parcours professionnel dans les fonctions antérieures et les fonctions actuelles

S'il ne s'agit pas de faire une simple énumération des postes occupés, comme évoqué plus haut, le jury attend a minima de connaître les différents postes tenus par leur candidat de manière claire : fonction précise, ministère/direction/bureau ou employeur. Lorsque les candidats ont une longue expérience professionnelle avec de nombreux postes occupés, les plus anciens pourront être décrits plus sommairement que les derniers postes.

Il est clairement indiqué aux candidats que la description détaillée de leur parcours est une opportunité pour décrire les enseignements qu'ils en ont retenus et les compétences acquises. Il ne peut donc s'agir d'une simple description.

Les dossiers les plus éclairants ne sont pas sur ce point forcément les plus longs. S'il est effectivement nécessaire de décrire de façon précise les différents postes occupés, il ne faut pas pour autant négliger la structure et la lisibilité du document. Le lecteur et l'auditeur doivent pouvoir en retenir les jalons essentiels, mesurer rapidement les évolutions qui caractérisent chaque nouvelle étape, associer à chaque expérience des enseignements et des compétences.

Il faut insister sur le fait que la description des compétences acquises ne peut se résumer à une litanie de qualités assez conventionnelles, que l'on souhaiterait voir largement partagées par tous (l'autonomie, le sens des responsabilités et de l'intérêt général, le management...), mais l'occasion d'énoncer des qualités spécifiques qui distinguent effectivement le candidat de façon particulière et, pourquoi pas, originale. Le candidat doit pouvoir, soit dans le texte, soit dans la présentation montrer sa contribution particulière dans ses postes ainsi que les acquis tirés de ses expériences. Il faut ici rappeler que la liste de ces qualités, souvent non démontrées, suscitent inévitablement des questions du jury et qu'avant de vanter, par exemple, ses qualités de manager ou d'insister sur son sens de l'intérêt général, il convient de bien réfléchir à ce que l'on met derrière ces notions et comment on est susceptible de les illustrer concrètement. Et si à la question classique "qu'est-ce qu'un bon manager ?", le jury obtient trop souvent des déclarations convenues et un peu naïves sur la nécessaire bienveillance du manager chargé de veiller au bien-être et au bonheur des collaborateurs, on entend parfois avec grand intérêt certains candidats mettre en exergue une vision plus complexe et plus exigeante du rôle du manager, mélange de courage, d'autorité, de sens des responsabilités, de capacité à donner du sens, à décider et à mettre en œuvre.

Trop de candidats décrivent ainsi une activité sans la situer au sein d'un ensemble et sans la mettre en perspective avec les principaux enjeux qui sont ceux de la structure dans laquelle il a travaillé. Lorsque le jury élargit le champ des questions, il se focalise généralement sur l'environnement professionnel du

candidat, par exemple les grandes réformes en cours ou annoncées dans son ministère, des enjeux de politique publique dans son environnement proche. Ainsi pour des candidats enseignants, des questions ont été posées assez naturellement sur les difficultés de recrutement dans le ministère de l'éducation nationale, le remplacement des enseignants absents, la carte scolaire, etc. Sans s'attendre à des réponses expertes, le jury attend que le candidat s'intéresse un minimum aux grands dossiers en cours dans son ministère.

L'attente du jury est par ailleurs d'autant plus forte vis-à-vis de beaucoup de candidats qui ont déjà été inscrits à distance pendant un an à une préparation interne.

Enfin, si la prudence impose de la retenue dans la description d'éventuelles difficultés rencontrées, les candidats gagneront, avec les précautions oratoires indispensables, à montrer qu'ils savent avoir un regard critique sur les organisations et les modes de fonctionnement auxquels ils ont pu être confrontés. Les meilleurs démontreront la pertinence de leur analyse et leur capacité à être force de proposition.

Le jury a ainsi souvent demandé aux candidats des idées d'économies pour réduire le déficit public de l'Etat, ou des idées pour réduire les dépenses de leurs communes de résidence. Force est de constater que la plupart des candidats sont restés « secs » face à cette question, pourtant prévisible compte tenu du déficit public du pays. Au mieux certains ont proposés quelques coupes dans des niches fiscales, mais sans toujours pouvoir les identifier. Aucun candidat n'a remis en cause ou eu un regard critique sur les missions ou les structures de son ministère, ou des dépenses de sa commune. Certains candidats se sont contentés de proposer de réduire l'indemnisation du chômage. Même si une révision des modalités d'indemnisation peut être discutée, le jury a rappelé aux candidats qu'il était facile de proposer de réduire l'indemnisation chômage quand on bénéficiait soi-même de la garantie de l'emploi.

L'expérience para-professionnelle

Cette partie du dossier ne doit pas être négligée. C'est celle qui laisse au candidat une marge de manœuvre significative pour parler de ses intérêts, passions, engagements, enthousiasmes et goûts originaux. Elle permet ainsi de se décrire de façon libre, au-delà des contraintes et limites qu'impose parfois le monde professionnel.

Il faut, cependant, si un candidat affirme s'être engagé dans telle ou telle activité, qu'il puisse démontrer la sincérité et la profondeur de cet engagement. Trop de candidats font une liste à la Prévert de leurs intérêts et trop d'entre eux semblent avoir découvert récemment l'intérêt d'une association ou d'un loisir. En revanche, certains illustrent sans ambiguïté la réalité de leur engagement et démontrent habilement combien leur action dans une association et dans leur domaine professionnel s'enrichissent mutuellement. Mais le jury comprend également qu'une personne chargée de famille ait moins de temps à consacrer à des activités extra professionnelles.

Le projet professionnel

Cette partie du RAEP est tout à fait essentielle car elle permet au jury d'apprécier la réalité de la motivation des candidats et d'évaluer la façon dont ils se projettent dans les années futures, si l'opportunité leur est donnée de suivre la préparation et, ultérieurement, de rentrer à l'INSP par la voie du concours interne.

Il faut rappeler ici que les candidats sélectionnés bénéficieront d'une année d'enseignement rémunérée en centre de préparation afin d'optimiser leurs chances de réussite au concours interne d'entrée à l'INSP. Les statistiques montrent que la très grande majorité de celles et ceux qui ont, par le passé, intégré l'ENA par le biais du concours interne ont bénéficié de cette opportunité. Il s'agit d'une grande chance pour ceux qui sont sélectionnés et d'un véritable investissement pour l'administration.

C'est pourquoi le jury attend des candidats un véritable engagement et trop d'entre eux se présentent encore en dilettante.

Certains semblent avoir présenté leur candidature un peu par hasard. D'autres, se trouvant bloqués dans leur évolution professionnelle (par exemple un parcours à l'étranger qui n'offre plus de possibilité d'évolution et qui souhaitent revenir en France pour finir leur carrière, plus fréquemment des contractuels qui arrivent en fin de contrat et désirent, légitimement, être titularisés), se présentent devant le jury sans avoir véritablement réfléchi à ce que pourrait leur apporter une réussite au concours, sinon une solution comme une autre à leur problème. Le jury a noté ces candidats avec sévérité, considérant qu'ils ne devaient pas prendre les places de ceux, qui au contraire avait un véritable projet, s'étaient renseignés sur les carrières qu'ils pourraient embrasser, avaient mesuré l'impact que cela aurait sur leur évolution professionnelle et pris la dimension des importantes responsabilités qui seraient les leurs.

Il n'y a pas de motivation type : il y a des motivations solides, réfléchies, argumentées, convaincantes, cohérentes avec le parcours professionnel et l'histoire du candidat.

Beaucoup de candidats considèrent qu'il suffit d'affirmer un sens du service public et de l'intérêt général. Cependant, cette déclaration perd en force de conviction quand le jury, au fil des questions, s'aperçoit que ces notions sont peu maîtrisées et que l'analyse du candidat manque significativement d'épaisseur quand on lui demande de préciser la conception qu'il en a et la place que cela occupe dans son projet professionnel. Des candidats ont aussi peiné à définir précisément la plus-value d'une intégration dans le corps des administrateurs de l'État et la spécificité de son positionnement. À l'inverse, le jury a entendu des candidats qui n'ont eu aucun mal à le convaincre, quand ils expliquent, par exemple, que leur intérêt pour le service public a commencé avec l'observation du rôle de l'État dans le département déshérité dans lequel ils ont passé leur enfance, ou qui énoncent les valeurs du service public auxquelles ils sont attachés, en expliquant pourquoi et comment ils veulent les défendre.

La plupart disent souhaiter, à terme, voir leur statut évoluer (devenir administrateur de l'État le plus souvent, sans que ce terme semble très clair dans leur esprit), avoir de plus grandes responsabilités ; beaucoup affirment vouloir contribuer à la définition de la stratégie des structures dans lesquelles ils seront affectés.

Il est moins fréquent, cependant, de sentir leur volonté d'apprendre, de progresser, de piloter le changement, de s'engager ; en un mot : d'agir. Ceux qui voient leur éventuelle réussite au concours de

l'INSP comme la possibilité de devenir un cadre dirigeant, exerçant des responsabilités exigeantes, s'engageant auprès de leurs équipes et prenant en charge des projets complexes avec abnégation et courage, suscite certainement plus facilement l'intérêt du jury.

Certains citent la fonction qui pourrait être la leur à la sortie de l'INSP, mais le jury demande aussi à certains candidats quels postes ils souhaiteraient occuper à la sortie de l'INSP.

Il faut noter, sur ce point, que l'ensemble des candidats au cycle préparatoire au concours interne a, dans la majorité des cas, bien compris les évolutions qui ont amené à la création de l'INSP au début de l'année 2022, ainsi qu'à celle du corps unique des administrateurs de l'État. Ces changements, loin d'effrayer les candidats, semblent plutôt leur donner le sentiment que des perspectives nouvelles s'ouvrent dans des carrières opérationnelles et des affectations de terrain, facilitant une mobilité géographique dans les territoires. Bien peu de candidats songent encore à une affectation dans les grands corps à la sortie de l'école, ou même dans les ministères centraux, beaucoup indiquant leur souhait de travailler dans la préfectorale.

Même si le jury sait que l'idée de poste de sortie est susceptible d'évoluer pendant la scolarité, il est nécessaire que les candidats se renseignent a minima sur les postes qu'ils indiquent vouloir occuper. Plusieurs candidats indiquant briguer un poste de directeur de cabinet en préfecture ignoraient tout des missions de ces personnes, voire les imaginaient uniquement en secrétaire en chef des préfets, chargés de préparer les dossiers pour les visites ministérielles.

La réflexion sur leur projet de carrière s'arrête trop souvent là, cependant, et rares sont ceux qui se projettent au-delà de leur première affectation et envisagent qu'une carrière puisse être formée d'une succession d'expériences complémentaires, où une alternance entre centrale et terrain serait la meilleure façon de progresser et de servir.

On observe également une tendance forte à vouloir s'orienter dans des domaines ayant à voir avec l'écologie, le développement durable ou des postes à l'international, d'autres domaines, comme par exemple, les domaines économiques, budgétaires et financiers ne semblent mobiliser l'intérêt que d'un nombre limité de candidats. Il est important de rappeler ici que l'enthousiasme des candidats ne doit pas être perçu par le jury comme le résultat d'une mode, mais doit être expliqué et solidement argumenté.

Ceux qui veulent travailler à l'international n'envisagent pratiquement que le Quai d'Orsay et s'ils sont informés des changements en cours dans les grands corps de l'État, il n'est pas certain qu'ils en aient pris la pleine mesure.

Beaucoup n'imaginent leur progression que dans l'environnement qu'ils connaissent déjà et ne voient pas l'intérêt de changer d'univers professionnel et de profiter de la très grande diversité des possibilités qui leur seront offertes à la sortie de l'INSP.

Pour finir, si le dossier incite à réfléchir à un futur qui, pour les candidats, passerait par l'INSP, ceux-ci ne doivent pas, pour autant, oublier que le concours auquel ils se présentent est celui qui leur permet d'accéder à la préparation à l'INSP. Ils doivent donc être en mesure d'expliquer ce qu'ils attendent de cette année d'études et la façon dont ils comptent investir et en profiter pleinement. Il faut donc non seulement savoir se projeter dans le moyen et long termes, mais aussi avoir bien conscience de ce que l'on vient chercher dans l'immédiat et de l'engagement que cela représentera durant une année. Il ne faut pas non plus avoir peur d'évoquer ses lacunes et ses marges de progression, ce qui rassure le jury

sur la lucidité avec laquelle un candidat peut aborder cette première étape vers l'intégration à l'INSP. Les candidats qui avaient déjà été inscrits à distance dans une préparation interne doivent pouvoir expliciter la plus-value attendue d'une inscription au cycle.

Le jury a auditionné plusieurs personnes titulaires d'une thèse de doctorat qui passent le concours interne compte tenu du nombre de places très limité du concours qui leur est réservé. Certains de ces candidats, malgré un cursus universitaire généralement brillant, peinent à démontrer leur capacité à se placer demain dans une structure administrative hiérarchisée. Pour d'autres, le jury a parfois eu le sentiment qu'ils avaient privilégié des études longues, parfois variées, pas toujours couronnées de succès, et que la réalité financière les ramenait à rechercher une autre voie d'intégration dans la fonction publique que l'enseignement ou la recherche.

Au final, le dossier demande un véritable travail de préparation et de réflexion. Ce n'est pas que le support d'une description exhaustive et convenue, c'est l'occasion de montrer son implication, ses convictions, sa curiosité, son ouverture, son engagement, sa capacité d'analyse et de recul ainsi que son adaptabilité. Il doit donc être synthétique, facilement lisible (attention aux sigles et codes incompréhensibles pour le jury) et sa présentation soignée.

On ne saurait trop conseiller aux futurs candidats de demander à des personnes évoluant dans des cercles professionnels différents de lire leur dossier afin de bien mesurer ce qu'elles comprennent et retiennent, tant du métier exercé, de son environnement et de ses enjeux, que du rôle spécifique du rédacteur.

3.2 - Synthèse générale sur l'épreuve orale et conseils aux futurs candidats

Le dossier RAEP est donc un élément essentiel de l'épreuve orale qui doit être préparé avec soin. Il en est de même pour la troisième partie de l'entretien, ce que trop de candidats semblent négliger.

C'est le moment où des questions de toutes sortes leur sont posées, sur des sujets variés portant sur des dossiers d'actualité, sur des problèmes contemporains, sur des questions politiques, économiques, sociales et culturelles, tant sur le plan national que sur le plan international, cette liste n'étant pas exhaustive.

Les candidats peuvent s'attendre à ce que le jury puise ses premières questions dans le contenu de leur RAEP ou dans leurs propos des vingt premières minutes. Chaque étape de leur parcours, leurs activités professionnelles ou extra professionnelles sont des sources d'inspiration pour des questions du jury. Les candidats peuvent donc anticiper certaines questions. Ils doivent surtout s'attendre à être entraînés vers des sujets qui en seront volontairement éloignés afin d'apprécier leurs connaissances mais surtout leur esprit d'analyse, la qualité de leur réflexion et de leur jugement, leur ouverture d'esprit, leur curiosité, leur capacité à réagir face à l'imprévu mais aussi à proposer une vision critique et à se montrer force de proposition.

Le jury ne recherche pas des experts de l'Encyclopédie, et concentre généralement ses questions sur des sujets d'actualité en cours ou récents. On attend en effet de leur part une réflexion personnelle, non formatée et solidement argumentée. Ils ne doivent pas esquiver les questions, mais savoir prendre une position claire lorsque cela est demandé, en l'exprimant avec finesse et sens politique tout en évitant l'écueil du jugement de valeur ou de l'argument d'autorité. Sur des questions d'actualité, le jury n'attend pas « la bonne réponse », qui n'existe généralement pas. C'est pour le jury l'occasion de savoir si le candidat s'intéresse à l'actualité, aux questions de société du moment.

Dans cette dernière partie d'entretien, le jury a élargi ses questions sur des sujets le plus souvent en lien avec l'actualité. A quelques jours des élections européennes, des questions ont été posées sur les grands enjeux des élections européennes à venir. Qui pouvait être électeur pour ces élections ? Dans certains pays le droit de vote est à seize ans, faudrait-il aussi le faire en France ? On peut passer le permis de conduire à 17 ans, pourquoi ne pas voter au même âge ?, etc.

Le jury n'a jamais posé des questions complexes de droit administratif, mais a été très surpris de constater que quelques candidats ne connaissent pas les grandes missions du Conseil d'Etat.

Sans tomber dans la philosophie de comptoir, le jury attend aussi du bon sens de la part des candidats. Ainsi si un candidat déplore les difficultés à trouver des médecins dans les déserts médicaux, à une question suivante sur une éventuelle mise en place d'une visite médicale pour les titulaires âgés du permis de conduire, il serait hasardeux d'y être favorable, alors que certains peinent à trouver un médecin traitant.

Il faut donc rappeler ici la nécessité de consacrer un temps de préparation à parcourir la presse pour s'informer des sujets d'actualité qui font, très souvent, l'objet de questions posées par les membres du jury. Il faut également consacrer du temps à lire des livres, à aller au cinéma ou au théâtre, à s'informer sur les sujets du moment par tous les moyens que l'on juge pertinents.

Il faut également se documenter sur les sujets connexes à ses activités professionnelles et/ou liés à son parcours personnel. Le jury pardonnera difficilement à un candidat de ne pas être en mesure de s'exprimer sur la certification des comptes de l'État, alors qu'il travaille dans le secteur comptable. Dans le même esprit, les candidats issus de l'éducation nationale doivent avoir un avis sur la difficulté à pourvoir les postes d'enseignants et les nouvelles modalités de recrutement qui sont envisagées. Les candidats doivent bien entendu s'informer sur les grandes priorités de leurs ministères ou secteurs d'appartenance.

3.3 - Quelques conseils aux futurs candidats

Le jury veille, s'agissant d'un concours interne sans condition de diplôme, à ce que les candidats retenus puissent, grâce à la **diversité** de leurs parcours personnels et professionnels, de leur personnalité, de leurs modes de réflexion, de leurs convictions et leurs valeurs mais aussi de leur engagement et de leur énergie, contribuer lors de la préparation, et plus tard à l'INSP et dans leur future carrière, de façon efficace et constructive, aux activités des équipes de travail dans lesquelles ils s'inséreront. Ils pourront ainsi apporter un regard différent, innover, agir, mobiliser et, finalement, contribuer à construire le service public de demain.

Dans cette perspective, si certains candidats avaient des connaissances parfois jugées légères, et ne semblaient pas à l'aise avec les codes habituels, le jury a cependant été soucieux, même quand les connaissances semblaient un peu légères, d'identifier **un engagement sincère, une personnalité marquante et un réel potentiel de progression.**

C'est pourquoi, au-delà de l'investissement indispensable de la part de chaque candidat dans la préparation de l'épreuve orale, les candidats doivent démontrer :

— leur ouverture, leur adaptabilité, leur curiosité, leur capacité à réfléchir, à prendre du recul et à sortir de leur zone de confort.

Beaucoup apparaissent très **formatés** par les organisations dans lesquelles ils ont travaillé, semblent plus préparés à reproduire les normes, les modes de pensées, les procédures, les habitudes de travail qu'à chercher des voies d'amélioration ou à innover. Et les affectations les plus prestigieuses ne sont pas celles qui formatent le moins. Le formatage se trouve dans les idées, mais aussi dans l'utilisation des mots et l'usage de termes convenus que l'on répète sans se préoccuper véritablement de leur sens ou sans réfléchir à ce qu'ils représentent. On entend parler de "co-construction", de "management collaboratif", de "bienveillance", de "ministère dépensier", de "haut fonctionnaire", de "hautes fonctions", sans que cela semble avoir toujours un sens bien concret dans la bouche de ceux qui les prononcent. Et nombreux sont ceux qui veulent "aller plus loin et plus vite", sans être capables de préciser ce qu'ils entendent par là.

D'autres, s'ils réussissent à rentrer à l'INSP ne songent qu'à **poursuivre dans le secteur qu'ils connaissent**. Ils ne semblent pas s'intéresser à la très grande diversité des possibilités de carrières qui leur seraient offertes, et la grande chance que cela représente. Les candidats sont généralement attirés par les postes permettant de concevoir ou de mettre en œuvre les politiques publiques. A peu près tous négligent les postes dans les fonctions support des ministères, alors que celles-ci sont pourtant indispensables au fonctionnement de l'Etat.

Beaucoup trop **limitent leurs connaissances et leurs réflexions à leur propre administration, mais aussi au secteur public et à la France**. Il est clair que la réussite au concours les conduira naturellement à intervenir dans cet environnement spécifique, mais au niveau de responsabilité espéré, on ne peut se désintéresser de ce qui se passe dans le secteur privé et dans le monde économique, ni se limiter à en avoir une image très caricaturale. Une vision strictement hexagonale, comme si le monde public se résumait à la France, n'est pas non plus suffisante.

Pour résumer, les candidats les plus convaincants ne sont pas forcément ceux qui ont le plus de connaissances, mais ceux qui ont su convaincre de leur curiosité d'esprit, de leur qualité d'analyse et de jugement, de leur capacité à avoir une réflexion personnelle et non formatée et à se projeter dans des univers changeants et complexes.

— leur capacité à se tenir à distance de tout dogmatisme, à penser par eux-mêmes, à défendre des convictions et à être force de proposition.

Alors que la plupart des sujets d'actualité devrait les y amener, certains candidats ne semblent avoir aucun **recul critique** et sont en difficulté quand le jury leur demande de formuler des suggestions ou de dessiner des voies d'amélioration. D'autres savent, au contraire faire preuve de recul et d'esprit critique et n'hésitent pas à formuler des propositions et à prendre des positions affirmées et argumentées.

— leur attitude, la clarté de leurs propos et l’habileté avec laquelle ils présentent leurs idées.

En se présentant au jury, les candidats gagneront également à veiller à leur **attitude et à la clarté de leur propos**. Il n’est jamais inutile de sourire et de démontrer ainsi que l’on ne subit pas un exercice mais qu’on s’y attelle avec courage, mais aussi avec aisance et pourquoi pas, plaisir.

Au cours de l’échange, le jury appréciera la franchise. Il est ainsi toujours préférable de dire que l’on ne connaît pas telle ou telle thématique que de chercher à répondre à tout prix de façon inexacte et maladroite.

De la même façon, si la capacité à avoir un avis critique sur des dispositifs administratifs ou des politiques dans lesquelles le candidat a été impliqué, est apprécié, il gagnera toujours à formuler son avis en veillant à l’équilibre de ses propos, et son analyse sera d’autant mieux reçue qu’elle sera habilement argumentée et exprimée dans des termes choisis.

Enfin, il est indispensable d’écouter attentivement les questions posées et d’y répondre. Il ne faut pas le faire de façon trop courte, ni excessivement longue. L’objectif n’est pas d’en dire le moins possible par peur de faire des erreurs, ni d’occuper l’espace pour éviter des questions trop nombreuses et potentiellement gênantes, mais d’utiliser toutes les opportunités données par le jury pour se mettre en valeur de façon positive.

Les candidats enthousiastes, souriants, dynamiques, attentifs, qui ont su décrypter les questions posées et y répondre de façon réfléchie et pourquoi pas originale, ont indiscutablement séduit les membres du jury, les convaincant du plaisir et de l’intérêt qu’ils auraient à travailler avec eux, et de la valeur ajoutée qu’ils pourraient apporter dans une équipe.

A l’inverse, le jury a regretté les réponses courtes, péremptoires, les réponses générales et à faible contenu, le manque de hauteur qui donne à penser que la marche est trop haute pour réussir ce concours et plus tard celui de l’INSP.

— leur courage, leur engagement, leur saine ambition.

Vouloir progresser, aller plus loin, assumer son ambition est, bien sûr, positif. Mais cela ne peut se résumer à la volonté de changer de statut, et trop de candidats veulent progresser dans la hiérarchie sans s’être véritablement interrogés sur ce que pourraient être leurs futures fonctions et leurs responsabilités s’ils mènent à bien ce projet.

Les meilleurs candidats, quel que soit leur parcours, sont ceux qui, par des exemples concrets, par un sens des responsabilités démontré, par leur volonté illustrée d’apprendre, de s’engager, d’agir, d’innover et par leur solidité, ont réussi à convaincre qu’ils ont véritablement réfléchi à leur futur parcours professionnel et qu’ils sauront se donner les moyens adaptés pour atteindre leur objectif et contribuer utilement au monde professionnel qui sera le leur.

Il faut enfin que chacun s’interroge sur la pertinence de son choix en se présentant à la préparation, dans la perspective d’intégrer l’INSP. Bien qu’ils aient montré de réelles qualités en étant admissibles, la « marche reste trop haute » pour certains candidats, et ce malgré leur sérieux, leur capacité de travail, leur envie indiscutable. On ne saurait donc trop recommander à chacun, de réfléchir aux autres moyens de progresser qui sont offerts dans son environnement professionnel. On remarque d’ailleurs

que les bons candidats ont mené cette réflexion et indiquent être inscrits à d'autres concours ou envisager d'autres voies que l'INSP, de façon à conserver, quoi qu'il arrive, toutes leurs chances d'évolution.

Bien évidemment, tous les candidats ne disposaient pas de l'ensemble des qualités indiquées ci-dessus et le jury ne cherchait pas la perfection, ce qui aurait été irréaliste et peu opératoire. Le cycle préparatoire permet aussi aux candidats de rattraper des connaissances et mieux comprendre l'environnement auquel ils souhaitent accéder.

Mais il s'agit ici, principalement, de donner l'ensemble des indications qui doivent permettre aux futurs candidats de préparer le concours d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'INSP dans les meilleures conditions et de mettre en évidence les sujets auxquels il est souhaitable d'être attentif pour optimiser leurs chances.

Un oral, c'est un moment d'échange particulier entre un candidat et les membres du jury. Même si le jury essaie d'être le plus objectif possible dans ses questions et sa notation entre tous les candidats, il peut arriver que l'attitude d'un candidat, les réponses fournies n'emportent pas la conviction du jury sur la capacité d'un candidat à occuper demain un poste de haut fonctionnaire.

En conclusion, la préoccupation constante du jury dans son ensemble a été d'identifier les candidats disposant du potentiel pour apprendre et progresser tout au long de l'année de préparation et qui sauraient, au cours de celle-ci, combler leurs lacunes afin d'avoir une chance réelle de réussir les épreuves du concours interne d'entrée à l'INSP. Il a été particulièrement attentif, pour chaque candidat, à mesurer la force de son engagement, sa solidité, sa capacité à s'appuyer sur la spécificité de son parcours personnel pour se projeter dans un univers nouveau et complexe, pour profiter au mieux des possibilités qui lui seront offertes et à faire profiter les autres de sa vision singulière.

Le fait que les membres du jury aient des expériences et des parcours très variés a permis des débats d'une grande richesse et a été une forme de garantie que l'évaluation de chaque candidat se fasse sur la base de critères les plus ouverts et les plus diversifiés possible.

Cette approche a permis d'identifier un groupe cohérent dans sa volonté de s'engager dans ce parcours exigeant mais formé de personnes ayant des expériences personnelles et professionnelles, des âges, des centres d'intérêts, des convictions, des valeurs et des ambitions très différents. Certains ont déjà de solides acquis et l'année de préparation ne fera que renforcer leurs chances. D'autres disposent d'un réel potentiel de progression, de l'énergie et de la volonté pour franchir les marches qui mènent à l'INSP puis aux responsabilités de cadres supérieurs de l'État.

Le jury a eu beaucoup de plaisir à les rencontrer et leur souhaite de profiter au mieux de la grande chance que représente ce cycle de préparation au concours interne d'entrée à l'INSP.